

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 25 (1937)

Heft: 509

Artikel: Femmes députées et conseillères municipales : Afrique du Sud. - Grande-Bretagne. - Danemark. - Indes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262784>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

enfants. Par exemple, un polygame possédant 200 femmes les laisse libres d'aller et venir, pourvu qu'elles lui rapportent régulièrement une certaine somme. Finalement, les femmes se livrent sans scrupules à n'importe quel étranger. En somme, la polygamie n'est que la prostitution élevée à la dignité d'un système social (Gabon, Cameroun français).

Le chef fait travailler ses femmes sur ses propres plantations, il les loue à l'administration et à des entrepreneurs pour des travaux spéciaux; il les cède pour payer ses dettes. Qu'est-ce que tout cela sinon du travail forcé?

Il va sans dire que la polygamie fait perdre à la femme toute dignité humaine. Que font les divers gouvernements pour la décourager et encourager le mariage monogame? Dans le Cameroun britannique et français, l'attitude de l'administration a été plus obstructive que constructive, «La polygamie est le seul état convenant aux indigènes» et l'on ne fait aucun effort pour arrêter l'exploitation évidente de la femme. En toute justice, il faut reconnaître que les femmes elles-mêmes trouvent parfois avantages d'épouser un homme riche, même s'il est polygame. Mais les femmes qui sont converties au christianisme et qui désirent un mariage monogame se trouvent souvent dans de grandes difficultés. Il est vrai que, depuis 1934, le gouverneur du Cameroun français a fait des efforts pour améliorer la situation. Ainsi la loi requiert le consentement de la femme pour tout mariage et un règlement cherche à rendre possible l'abandon de la polygamie, mais ce même règlement présente des lacunes évidentes. Si le mari désire devenir monogame, il peut encore exiger le remboursement de la dot de celles de ses «femmes» qui se remarient. Une demande de libération faite par la femme n'est pas accordée avant que la totalité de la dot ait été remboursée au mari; mais du fait que la femme n'a aucun argent qui lui appartienne et qu'elle peut désirer épouser un homme beaucoup moins riche que son premier mari polygame, cela peut ne pas être toujours possible; bien que la lettre de la loi accorde la liberté à la femme, en pratique, cette liberté est inaccessible. Les frais entraînés par la demande de jugement dépassent les possibilités de la femme; les juges du tribunal sont, pour la plupart, des chefs polygames; en théorie, le mariage ne peut avoir lieu que moyennant consentement — en pratique, l'administration déclare que lorsque l'argent a été versé pour la femme, il faut le rembourser si elle veut être libérée. C'est une forme indiscutable d'esclavage.

Telle est la situation du Cameroun où «la tolérance de la polygamie ressemble parfois à de l'encouragement» et où les lois prévoient la libération des femmes sont très peu connues, inopérantes et mal interprétées. Dans certaines parties du Togo et du Gabon, il en est à peu près de même.

Le Congo belge a fait des efforts énergiques pour déraciner le fléau de la polygamie. On encourage systématiquement le mariage monogame — la polygamie est interdite à tous les fonctionnaires indigènes et aux indigènes qui ont contracté un mariage civil — chaque «femme» supplémentaire donne lieu à un impôt double supplémentaire. Tous les secteurs matériels et moraux sont assurés aux missions, particulièrement en vue de la formation de familles monogames. Néanmoins, là comme au Cameroun français, la femme doit racheter sa liberté au mari polygame, à moins que celui-ci ne l'ait acquise illégalement après un mariage civil. Dans

les districts où il existe des ordonnances relatives au mariage chrétien, au mariage civil ou aux deux mariages à la fois, ces mariages sont de *facto* monogames. Dans beaucoup de districts le Gouvernement impose un impôt spécial au mari de plusieurs femmes (impôt sur les huttes ou impôt de capitaine), et cette mesure combinée au prix élevé de l'achat et de l'entretien des femmes contribue à faire décroître la polygamie.

Une autre cause de déclin réside dans le fait que la plupart des administrations obligent les hommes à faire leur travail eux-mêmes au lieu de leur permettre de s'en décharger sur leur femme. Mais trop souvent, néanmoins, le Gouvernement protège les coutumes, prétendant qu'il ne «pourrait pas s'opposer aux vues de la tribu» en cette matière. La polygamie est presque toujours déconseillée par les missionnaires. L'éducation et l'influence européenne agissent également pour amener une décroissance nette bien que lente, et l'exemple des familles chrétiennes monogames devrait produire avec le temps un effet salutaire. Les jeunes filles bien élevées n'aiment pas l'idée d'un mariage polygame; tout l'enseignement chrétien ainsi que les idées sociales chrétiennes tendent à déconseiller en général et, dans le Bouganda (Ouganda) au moins, c'est une chose honteuse que de demeurer païen. La monogamie gagne nettement du terrain.

(A suivre)

Femmes députées et conseillères municipales

Afrique du Sud. — Grande-Bretagne — Danemark. — Indes.

Une troisième femme, Mrs. Ballinger, vient d'être élue au Parlement de l'Afrique du Sud, ce qui porte à trois le nombre des femmes siégeant dans cette Assemblée.

— Lors d'une récente élection complémentaire, à Glasgow, la candidate travailliste, Mrs. G. D. Hardie, veuve du précédent député pour cette circonscription, a été élue à une majorité de près de 6 000 voix. De ce fait, onze femmes siègent actuellement à la Chambre des Communes.

— Les dernières élections municipales danses ont fait entrer 80 femmes dans les Conseils municipaux. Malheureusement, ce chiffre est en recul sur celui résultant des élections précédentes, 91 femmes siégeant alors dans ces Conseils.

— Aux Indes, plusieurs femmes occupent, en vertu de l'application des dispositions de la nouvelle Constitution, des fonctions importantes dans l'Etat. C'est ainsi que dans les Provinces Unies une femme a été nommée Ministre de l'hygiène, et une autre secrétaire au Ministère de la santé publique. Trois femmes sont non seulement députées, mais encore présidentes ou vice-présidentes d'Assemblées législatives: à Madras, à Bombay, et dans l'Assam. C'est là un magnifique début pour le féminisme aux Indes.

...Peut-être aime-t-on mieux
Avec des pleurs dans les yeux.

MARIE NOËL.



Les femmes et les livres

Le Cavalier de paille

Monique Saint-Hélier crée dans ses livres un univers très différent du nôtre à l'aide d'une volonté puérile, de rêves éveillés, de souvenirs brumeux et de la lecture de Rilke, d'Alain Fournier et de Rosamund Lehman. *Le Cavalier de paille* est un roman du genre fantôme qui fait penser aux livres des romancières anglaises de notre époque, et qui a été mis en avant par le récent *Prix Fémina* dévolu à Louise Hervieu. Les critiques l'ont loué ou dénigré, abondamment et peut-être ne mérite-t-il «ni cet excès d'honneur ni cette indignité».²

Le Cavalier de paille fait suite à *Bois-Mort* et marque un progrès, car l'auteur y exprime plus aisément, plus vraisemblablement, l'action

¹ MONIQUE ST-HÉLIER: *Le Cavalier de paille*. Grasset, éd. Paris.

² On sait que le prix de langue française pour 1937 de la Fondation Schiller a été décerné à Monique St-Hélier pour ce roman justement.

synchronique de la vie et la vérité humaine. Et quelle intensité dans l'expression! Avec cela des longueurs qui lassent, des fourmiliements de détails qui déroulent, des incohérences qui irritent. Mélancolique et désabusé autant qu'une Rosamund Lehmann, l'auteur mêle le passé et le présent, les morts et les vivants, le corps et l'âme, le rêve et le réel, l'involontaire et le logique, l'admissible et l'in-vraisemblable, tout au long d'un livre où les événements ne se présentent pas isolément, mais par plans simultanés.

On lui prédit un bel avenir quand elle se sera débarrassée de ses maniérismes, de ses images encombrantes et enchevêtrées, quand elle atteindra à la simplicité lumineuse sans laquelle il n'est point de chef-d'œuvre. Mais Monique Saint-Hélier s'évadera-t-elle jamais de ce rêve éveillé si caractéristique et si charmant? Cette évasion est-elle souhaitable?

On sait que Monique Saint-Hélier, de son nom véritable Betty Briedy-Eymann, notre compatriote par son origine et par son mariage — elle est née à La Chaux-de-Fonds et a épousé un Lausannois — est une grande malade; depuis de longues années elle ne quitte pas sa chambre et, vivant en marge de la vie réelle, n'est que souvenirs et rêveries.

Ainsi que dans l'*Ulysse* de Joyce, l'action du *Cavalier de paille* se déroule en une seule journée, une seule nuit plutôt, et comme dans l'*Invitation à la valse*, de Rosamund Lehmann, tout tourne autour d'un bal et d'une jeune fille qui y figure. *Le Cavalier de paille*, qui donne son titre au livre, est le symbole — si on peut dire — des cavaliers

Les femmes et la paix

Un message de Hollande

N. D. L. R. — Nos lectrices n'ont pas oublié que quelques-unes de nos concitoyennes habitant la Hollande ont participé ce printemps pour la première fois au grand cortège silencieux que les Sociétés féminines de Hollande organisent chaque année le 18 mai en faveur de la paix, et qui produit toujours une très forte impression sur le public. En réponse à ce geste de solidarité fraternelle contre la guerre, le message sur le public. En réponse à ce geste de solidarité fraternelle contre la guerre, le message

La «Journée des Femmes pour la Paix», à Genève

Cette année de nouveau, les principales Sociétés féminines genevoises collaborent pour l'organisation d'une des journées de la semaine du 4 au 11 novembre, dite «Semaine de la Paix». La question spécialement au programme de cette journée sera celle de l'*Education et de la paix*, et sera traitée en français par le penseur vigoureux qu'est M. Fritz Wartenweiler, le dimanche soir 7 novembre.

L'Assemblée de l'Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

(Suite de la 1^{re} page.)

Le second orateur, M. von Schenck, débute par exposer la conception de justice et d'élevation qu'il se fait de sa profession, et plus fortement encore que son prédécesseur, insiste sur les dangers qui résultent des comptes-rendus embellis, boursouflés, exagérés, ou cherchant la note comique: ceci constitue un vrai danger pour la valeur professionnelle du rédacteur, et à ce seul titre déjà doit être soigneusement évité. Mais nous tous, lecteurs, risquons aussi de porter tort à notre prochain pour donner libre cours à notre amour du scandale; nous risquons de répandre d'inutiles et nuisibles bavardages, de développer notre goût de vengeance, et notre égoïsme de phariseïn. Car il est certain que tous, juges, avocats, plaignants, accusés, témoins... et même journalistes! sont affligés de penchants souvent répréhensibles et de défauts, mais que tous aussi ont en contre-poids de très nobles qualités, et les lecteurs, pour flatter le goût desquels les reporters se laissent aller parfois à l'exagération et à l'embellissement de la réalité, ont en partage eux aussi ces qualités et ces défauts. Par conséquent, il ne peut exister de compte-rendu purement objectif, parce que nos rapports avec nos proches sont forcément subjectifs. Allons même plus loin: cette objectivité réclamée n'est pas seulement une impossibilité mais est aussi un danger, car si le travail du reporter se borne à un simple compte-rendu sténographique des débats, toute responsabilité lui est enlevée, cette responsabilité qui le porte à faire un choix dans la masse des faits, à les mettre en ordre, à les expliquer ou à les passer sous silence. Informer et orienter le lecteur, mais sans l'exciter venir en aide à l'accusé, mais sans lui nuire, éviter les jugements unilatéraux ou trop simplistes, éveiller la pitié pour le criminel tout en défendant les droits et les intérêts de la société, montrer les circonstances atténuantes qui peuvent expliquer le crime — telle est la grande tâche du journaliste, et telles sont les difficultés entre lesquelles il se débat. Mais chacun de nous est placé devant les mêmes difficultés et seule notre foi en des principes supérieurs peut nous faire sortir de cette impasse.

La discussion animée qui suivit ces deux conférences a prouvé le très grand intérêt avec lequel elles furent écoutées. Il est seulement grand dommage que la résolution proposée sur ces problèmes si complexes, et qui combattent les représentants de la presse, n'ait pas été adoptée. C'est un terrain tout différent qu'aborda Mme de Montet, en parlant en français de l'*Education civique des femmes*. Cette question a figuré au programme de l'Alliance dès son origine,

d'une jeune fille au bal: Ils se présentent, entraînant pour une danse, murmurant des mots tendres, puis s'éloignent sans plus, — inconsistants cavaliers de paille et non futurs compagnons de vie, — alors que Carole, l'héroïne qui désire l'amour, s'effraie d'aimer deux hommes en même temps et quitte le bal le cœur meurtri.

Raconter le roman? Tâche difficile, tant les événements se superposent, tant l'action est décousue. Carole Alérac, une charmante fille, va au bal... verrà-t-on la reprise au talon de ses bas?... Catherine qui la déteste et l'envie et est fiancée au pire ennemi des Alérac dont il est en train d'achever la ruine, se rend à son cours de dessin où elle retrouve des artistes en herbe, entre autres ce jeune fou de Lopez qui a le visage jaune et les cils drus comme les queues de cerises... Le pasteur, Bertrand de la Tour, qui aime Carole et est aimé d'elle sans que l'avoue l'un ou l'autre, passe la nuit à l'hôpital au chevet d'une catéchumène qui se meurt, Jonathan Graew, le fiancé de Catherine, ivre comme à son habitude, s'écrase sur son divan et, parce qu'il est soigneur, ne pose pas les pieds sur les coussins... Mme Roger, la concierge, balaie les escaliers du collège...

Pendant que s'affaire la concierge, Carole danse. «Elle avait les yeux presque fermés, le visage était blanc. Doucement, dans l'éclat lunaire des girandoles, la bouche entr-ouverte paraissait confier des paroles secrètes, sans poids, des mots aériens de fantômes. Ils glissaient comme un rêve, s'arrêtent. Les immenses bouquets de tulipes les regardaient,

les mimosas piquaient tout de jaune; ils dansaient dans le jaune des jonquilles, dans le souffre des tulipes...»

Au bord de la neige, les jeunes gens de l'Ecole d'art considèrent cette maison où un danse. «Je vous dis que j'entrerai», déclare Lopez. Ils y pénètrent, se font accueillir; ils dansent. Des intrigues se nouent, des bouches se cherchent, des mots s'échangent qui paraissent définitifs et ne le sont pas... Et c'est la fin du bal...

Les pages les plus belles du livre, — elles touchent au sublime, a écrit un critique, — sont celles de la veillée du pasteur auprès du lit de la jeune agonisante, cette Alice qui fut pliante, ondulante, le lisier de la paroisse.

La mort s'arrête un instant et Alice ouvre les yeux. Le pasteur se penche sur elle. Elle balbutie: «Je vous ai fait appeler parce que... parce que...»

Il l'avait prise dans ses bras et tandis qu'il disait: «N'ait pas peur», son silence criait: A travers moi pasteur qui ne sais pas parler de Dieu qu'elle sache que ce que je lui ai enseigné n'est vrai... Il s'entendit lui demander: «Tu n'as jamais aimé quelqu'un plus que Dieu, toi? N'est-ce pas, petite Alice?

Elle le regarda; sur son visage exténué, quelque chose passa, comme le soir quand dans la clarté des réverbères, on aperçoit le jaune aigu et printanier d'une plate-bande de jonquilles.

— Je vous ai aimé plus que Lui.

La voix était distincte, cette fois, aussi nette qu'en ce matin où dans une église de campagne, elle avait ratifié son voeu de baptême, et le visage rebomba, délivré.

En dépit des longueurs, des détails trop minces ou parfois grossiers et des images de